



## **Compte rendu des délibérations du conseil municipal du Lundi 16 octobre 2017 à 19 heures**

L'an deux mille dix-sept et le seize octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

**PRESENTS** : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Marianne ARRIGO, Nathalie CHAUVET, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Jacques LLORCA, Pierre CAZENOVE, Danièle NESPOULOUS.

**Etaient absents excusés avec procuration** :

Florence SANCHEZ donne procuration à Michel BERNABEU

**Absents excusés** : Isabelle ALIBERT, Damien MAURRAS, Paula SERRANO, Stanislas THIRY, Gilles FOUGA, Delphine REXOVICE, Christian BEIGBEDER, Sylvie BERTHOMIEU

**Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h05.**

1/ Sonia REBOUL est élue secrétaire de séance à l'unanimité

2/ Enumération des points de l'ordre du jour de la séance.

**3/ DECISIONS :**

Décision n° 2017-13 – Recours à la centrale d'achat public (UGAP) pour les besoins de la Commune – Achat balayeuse aspiratrice compacte CS 256 pour un montant total de 97 649.29 € H.T.

Décision n° 2017- 14 – Désignation du CEAU de Mèze pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Salle pour un montant forfaitaire de 6 000€ H.T.

Décision n° 2017-15 - Désignation du CEAU de Mèze pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement partiel du chemin de la Mouline pour un montant forfaitaire de 6 000€ H.T.

Décision n° 2017-16 – Désignation de la SCP MARGALL – d'ALBENAS pour la défense des intérêts de la commune contre Monsieur CAPERA concernant une infraction en matière d'urbanisme.

Décision n° 2017-17 – Désignation de la SCP MARGALL – d'ALBENAS pour la défense des intérêts de la commune contre Monsieur ABDELHAMID concernant une infraction en matière d'urbanisme.

**RAPPORT N° 1 : AFFAIRES SCOLAIRES - Accueil scolaire des enfants non-résidents – CLIS de Mèze.**

Rapporteur Arlette RAJA :

Il s'agit d'approuver la participation financière de la commune d'un montant de 1 950 euros pour deux enfants scolarisés en CLIS à Mèze pour l'année scolaire 2016-2017.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 2 : RESSOURCES HUMAINES – Convention de disponibilité des agents communaux sapeurs-pompiers volontaires auprès du SDIS 34.**

Rapporteur Danielle BOURDEAUX :

Il s'agit de d'approuver la mise en place d'une convention avec le SDIS 34 pour les agents communaux sapeurs-pompiers volontaires.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 3 : URBANISME – Acquisition foncière BD 51**

Rapporteur Monsieur le Maire :

Il s'agit d'approuver l'achat de la maison succession LORENTE cadastrée section BD n° 51 d'un montant de 50 400 euros, net vendeur pour faciliter l'accès à la salle Vinas, située dans le Château Malbois.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N°4 : URBANISME – Déclassement de la parcelle BI n° 45 du domaine public vers le domaine privé.**

Rapporteur Yolande PUGLISI :

Il s'agit d'approuver le déclassement de la parcelle BI n° 45 du domaine public de la commune pour l'affecter dans son domaine privé.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 5 : URBANISME – Cession de la parcelle BI n° 45 à la société UNITI pour la création de logements sociaux.**

Rapporteur Yolande PUGLISI :

Il s'agit d'approuver la vente de la parcelle cadastrée section BI n° 45 (811 m<sup>2</sup>) pour un montant de 91 000 euros net vendeur, suite à son déclassement dans le domaine privé de la commune.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 6 : FINANCES – Convention financière entre CABT-Commune pour le remboursement des frais de transport**

Rapporteur Ghislain NATTA :

Il s'agit d'approuver la convention avec la CABT (SAM) concernant le remboursement des frais de transport des élèves de CP-CE pour des cours de natation à la piscine du parc départemental de Bessilles

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 19h25.**